

07 juin 2020 -10:52

Appartient à Conseil des ministres du 6 juin 2020

## Modernisation de la législation relative au contrôle des pulvérisateurs de produits phytopharmaceutiques

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à adapter à l'évolution technique la législation relative au contrôle des pulvérisateurs de produits phytopharmaceutiques.

Depuis le 1er septembre 1995, les pulvérisateurs de produits phytopharmaceutiques doivent être soumis à un contrôle technique tous les trois ans afin de s'assurer de leur bon fonctionnement. Ce contrôle technique est de la compétence de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) mais est délégué à deux organismes de contrôle agréés par le ministre.

En cas de réussite au contrôle, un autocollant est apposé sur le pulvérisateur. En cas d'échec, le propriétaire est invité à apporter les réglages ou réparations demandés et à représenter son pulvérisateur au contrôle à une date ultérieure. Celui-ci ne pourra plus être utilisé s'il n'a pas satisfait au contrôle endéans les quatre mois. Le projet d'arrêté royal modifie l'arrêté royal existant en vue de prendre en compte les évolutions techniques ainsi que certaines difficultés pratiques rencontrées par les organismes de contrôle.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 mars 2011 relatif au contrôle obligatoire des pulvérisateurs, et modifiant l'arrêté royal du 10 novembre 2005 relatif aux rétributions visées à l'article 5 de la loi du 9 décembre 2004 portant financement de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME,  
de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes  
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke  
Attachée de presse - porte-parole  
+32 2 541 63 67  
+32 478 70 09 92  
[mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be](mailto:mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be)